

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_187

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JEUNESSE LOISIRS (AJL) POUR
L'ENTRETIEN ET LA VALORISATION DU SITE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DE LA MARE A
POULE D'EAU A SALAZIE**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DÉCEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **05/12/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

| Présents | Représentés | Absents | Total des votes |
|-----------|-------------|-----------|-----------------|
| 30 | 7 | 11 | 37 |

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean Yannick RAMIN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_187

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JEUNESSE LOISIRS (AJL) POUR L'ENTRETIEN ET LA VALORISATION DU SITE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DE LA MARE A POULE D'EAU A SALAZIE

I- PRÉSENTATION

Le site de la Mare à Poule d'Eau, situé à Salazie, est un espace naturel emblématique du territoire Est. Déclaré d'intérêt communautaire depuis le 27 octobre 2005 et classé en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), il constitue un milieu fragile nécessitant un entretien régulier et des aménagements adaptés.

Véritable site touristique et familial, la Mare à Poule d'Eau attire chaque année de nombreux visiteurs, séduits par la richesse de son cadre paysager, la qualité de son environnement naturel et la diversité de sa faune et de sa flore.

Soucieuse de préserver et de valoriser ce patrimoine naturel, la CIREST s'est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie de conservation et de valorisation durable du site, visant à maintenir sa biodiversité exceptionnelle et à renforcer son attractivité.

Dans ce cadre, la CIREST a confié en 2022 à l'Association Jeunesse et Loisirs de Salazie la mission d'assurer l'entretien et l'embellissement du site. L'association a ainsi déployé un programme d'actions comprenant :

- L'élagage et l'entretien de la végétation,
- Le ramassage des déchets et le nettoyage des sentiers,
- La protection des arbres endémiques présents,
- La mise en sécurité des abords de l'étang.

Afin de poursuivre et renforcer ces actions pour la période 2025-2026, l'association sollicite le renouvellement du partenariat avec la CIREST.

En complément des missions d'entretien, l'association prévoit de développer :

- Des actions de sensibilisation auprès des riverains et des visiteurs sur la gestion des déchets et la préservation du site ;
- Un entretien régulier de la mare afin de limiter la prolifération des plantes envahissantes.

Ces actions s'inscrivent dans une approche globale et durable, intégrant les dimensions sociale, environnementale et territoriale, et contribuant à la mise en valeur du patrimoine naturel de Salazie et, plus largement, du territoire Est.

II- ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le coût global des opérations prévues pour l'année 2025 est estimé à 1 214 000,00 euros.

La participation financière de la CIREST est sollicitée à hauteur de 65 000,00 euros, afin de soutenir la poursuite des actions d'entretien, de valorisation et de sensibilisation menées sur le site de la Mare à Poule d'Eau.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant que,

- Le site de la Mare à Poule d'Eau à Salazie est déclaré d'intérêt communautaire depuis le 27 Octobre 2005;
- Ce site est entretenu et valorisé par l'Association Jeunesse Loisirs depuis novembre 2022, et qu'à ce titre elle sollicite la CIREST en vue d'obtenir une subvention de fonctionnement pour 2025 d'un montant de 65 000,00 euros.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 37 « Pour »,

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 65 000,00 euros à l'Association Jeunesse Loisirs ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY